Synthèse

Actions de surveillance et d'animation pour la protection sanitaire des forêts 2024 25/BA/2156



France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière forêt - bois. Créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, elle fédère les organisations professionnelles de la filière et est reconnue comme interlocutrice par les pouvoirs publics sur les sujets forêt-bois. En concertation avec ses 24 organisations membres, France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement.

France Bois Forêt est ainsi le reflet d'une filière responsable, qui gère durablement ses forêts et sa matière première, tout en relevant les défis d'aujourd'hui et de demain.
franceboisforet.fr

Réalisé par : Isabelle SIMME

Contexte et objectifs

La Caisse de Prévoyance et de Protection des Forêts du Sud-Ouest a été créée à l'initiative du SYSSO en 2013. Elle fonctionne en partenariat avec les structures déjà existantes et des organismes de toute la filière y adhérent. L'objectif est d'apporter des réponses concrètes en matière phytosanitaire et d'agir pour la protection des forêts sur le massif des Landes de Gascogne. Il s'agit :

• De participer à la R&D en finançant des actions relevant de la prévention, de la prédiction et de l'évaluation de l'aléa afin de mieux connaître et limiter les impacts sanitaires sur le massif, réduire les coûts liés à leur lutte/gestion et assurer la ressource future. L'amélioration des connaissances est indispensable pour réfléchir aux leviers d'action possibles.

• D'informer les propriétaires forestiers et la filière forêt-bois-papier sur les thématiques sanitaires en particulier celles faisant l'objet de R&D.

Principaux résultats obtenus

Nématode du pin

La Caisse Phyto Forêt a poursuivi le travail engagé avec le FCBA sur la détection précoce du nématode du pin. Le projet a pour objet d'essayer de mettre en place un service de diagnostic de première ligne de la présence du nématode du pin dans des échantillons de matériel végétal (arbre sur pied ou fraichement abattu, y compris jeunes semis) : efficace, rapide et à un coût accessible. Le principe serait de réaliser rapidement une première analyse des cas suspects afin d'écarter les cas négatifs et de rediriger les cas potentiellement positifs vers les services officiels pour une confirmation avec les techniques en vigueur plus lourdes.

En 2025, l'objectif du projet était de discuter avec la filière et de s'orienter vers la stratégie la plus appropriée :

- Test colorimétrique sur le terrain, de type « cassette portative » pour identifier rapidement la présence du nématode quelle que soit l'espèce en présence
- Test en laboratoire pour identifier précisément *B. xylophilus* par rapport aux autres nématodes.

Le 1er foyer de nématode a été découvert à Seignosse, dans le département des Landes, le 03 novembre. La Caisse phyto forêt a été présente dès le début aux échanges impliquant différents acteurs (réunion avec le préfet, réunions avec la DRAAF, la DGAL, réunion avec les acteurs de la filière, réunions avec les propriétaires forestiers…).

La Caisse Phyto Forêt a également participé les 27 et 28 novembre au réseau InterNématode. Ce dernier vise à mieux fédérer et organiser la communauté francophone travaillant sur la

Indicateurs de résultats

• **Indicateur 1 :** Portage de 3 projets sur le nématode, les vergers à graines et les scolytes

• **Indicateur 2 : Nombre de communications**

En 2025, la Caisse Phyto Forêt a rédigé deux articles dans les « Forêt de Gascogne n°716 et 717 de mars et avril 2025 et dans le Hors-série de novembre sur le nématode. Elle a organisé la journée d'information sur les résultats de la R&D en santé des forêts (le 12 décembre 2025). La diffusion se fait auprès des propriétaires forestiers abonnés au journal Forêt de Gascogne et auprès des acteurs de la filière et administration.

problématique du nématode du pin, que ce soit sur le plan de la recherche ou sur le plan de la gestion, et de décloisonner les recherches sur les différents objets d'étude (nématode, insecte vecteur, arbre hôte et éventuellement d'autres organismes comme les bactéries et les champignons).

Gestion des vergers à graines

La Caisse Phyto Forêt a poursuivi le travail mené avec le FCBA dans le cadre de la gestion des vergers à graines.

- Pour une période de 3 ans de 2023 à 2025, la méthode de micro-injection dans le tronc, avec la molécule active (le Revive II : Benzoate d'émamectine) est testée en cas réel de vergers à graines. L'essai a été mis en place ainsi qu'un suivi sur la 1ère année de développement de la fructification (de la fleur au stade « cônelet »). Les comptages de fructification ont été effectués afin de pouvoir mesurer l'efficacité de protection de ce produit et son action potentielle sur les ravageurs biotiques piqueurs-suceurs. Sur la récolte 2024-2025 (pollinisation 2023 soit N-1), les arbres ayant été injectés produisent très significativement plus que les témoins. Le Revive II présente donc de nouveau, en grande parcelle et au sein d'un essai contrôlé en micro-injection, des résultats très intéressants et prometteurs.
- Dans un second temps, un deuxième produit (Neemazal : Azadirachtine) a été testé par micro-injection compte tenu de son efficacité intéressante sur les populations de piqueurs-suceurs. Les arbres injectés semblent présenter moins de cônes que ceux témoins (différence non significative). Cependant, l'action est uniquement censée cibler les ravageurs piqueurs-suceurs et n'avoir donc aucun autre effet. Dans le cas contraire, la dynamique de production de cônes devrait simplement rester identique à ceux des arbres témoins.

Projet « Ecorçage sur pin maritime »

En 2025, la Caisse Phyto Forêt a porté une étude associant l'ensemble des partenaires de la filière afin de s'approprier la technique d'écorçage et d'étudier sa mise en œuvre dans la lutte contre les scolytes. En effet, l'écorçage n'avait jamais fait l'objet d'une évaluation scientifique en France. Le but de l'étude était d'identifier combien de passages sont nécessaires pour atteindre un taux d'écorçage satisfaisant permettant d'atténuer le risque sanitaire « scolytes » sans diminuer trop fortement la productivité. Le protocole a été développé par l'INRAE en partenariat avec le DSF, la Caisse Phyto Forêt, FREDON le FCBA, Alliance Forêt Bois, l'ONF, le CRPF, ETF NA

Un chantier a été réalisé le 22 juillet, 240 billons de 2.40m de longueur et 20cm de diamètre ont été façonnés selon 4 modalités d'écorçage. Les bois ont ensuite été déposés le 01 août sur deux sites en forêt domaniale sur la commune de La Teste-de-Buch. Sur chaque site, deux piles de 15 billons pour chaque modalité ont été installées (soit 30 billons non écorcés, 30 billons écorcés selon la modalité 3 passages, 30 billons avec 5 passages, 30 billons avec 7 passages). Les attaques de scolytes ont été suivies sur 4 billons par pile, une fois par semaine pendant 4 semaines afin d'évaluer le nombre d'attaques par m^2 selon chaque modalité d'écorçage. Enfin des billons ont été tronçonnés pour mettre en évidence le nombre d'émergence des adultes en enceinte chauffée.

Tous les résultats ont ensuite été analysés par l'INRAE et le FCBA.

Valorisation

Les données récoltées et les résultats produits servent l'ensemble de la filière dans un objectif global de préservation de la ressource, par l'amélioration des connaissances notamment pour objectivité les discussions entre le milieu forestier, la recherche et les autorités publiques en charge de la protection des végétaux.

La Caisse Phyto Forêt contribue à la diffusion des informations sanitaires en particulier les actualités et les bonnes pratiques à adopter.